

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	EUROLINES SA
Raison sociale de l'entreprise	EUROLINES SA
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	2014/11/0004396
Département d'établissement de l'entreprise	92

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Route du quai Freycinet 3 Môle 1 Halle aux Sucres 59140 Dunkerque 51,03734009999999, 2,366238599999974
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Boulevard de Leeds devant le bâtiment le Leeds 59000 Lille 50,6399554, 3,075677100000007

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 1
Temps de parcours (en heures et minutes)	Dunkerque/Lille 1h05 minutes Lille/Dunkerque 1h10 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe (s) : n°2 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 2



58 min (83,1 km) via A25



1 h 27 min (105,2 km) via A25 et A16

Annexe 2

Fréquences/Volume

Liaison Dunkerque - Lille

Fréquence journalière

Départ	Arrivée	Heure départ	Heure d'Arrivée	Capacité maximale
Dunkerque	Lille	10h45	11h50	50y
Lille	Dunkerque	21h50	23h00	50y